

APPEL À PARTENARIAT

**Conseils départementaux en régions
Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté**

SEPTEMBRE 2022

**ENSEMBLE, CONSTRUISSONS UNE MÉTHODE DE HIÉRARCHISATION D'UN RÉSEAU
DÉPARTEMENTAL AFIN D'OBTENIR LE MEILLEUR GAIN EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

OBJECTIF DU PARTENARIAT

Sur la base de données quantitatives d'accidentologie et de trafic, l'objectif de ce partenariat est de mobiliser des conseils départementaux des régions Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté pour définir une méthodologie d'identification des itinéraires d'un réseau départemental présentant les gains potentiels de sécurité les plus importants par un investissement sur l'infrastructure.

L'intérêt de cette démarche est d'identifier les itinéraires sur lesquels l'accidentalité est à la fois élevée et « anormale » et donc sur lesquels une action aura le plus de chance d'apporter un gain de sécurité.

UN PROJET PARTENARIAL

Le Cerema Centre-Est se mobilise aux cotés des collectivités pour définir une hiérarchie de réseau routier, étape indispensable à une stratégie d'action de réduction de l'accidentalité.

Cette expertise partagée sera menée sur l'année 2023.

Ce partenariat est l'occasion :

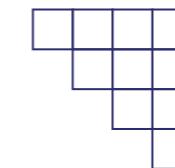
- Pour la collectivité de co-construire dans le cadre d'un travail collectif une hiérarchisation de l'ensemble ou d'une partie d'un réseau pour définir les itinéraires à traiter en priorité ;
- Pour le Cerema de co-construire une méthodologie adaptée à un réseau routier départemental (hétérogène en trafic, accidentalité, usages, ...)

La démarche comprend quatre étapes :

- Etape 1 : Initiation et état des lieux de l'accidentalité ;
- Etape 2 : Hiérarchisation du réseau et choix des itinéraires prioritaires ;
- Etape 3 : Retours sur expérience et amélioration de la méthode ;
- Etape 4 : Restitution et valorisation.



Rhone Alpes © matheo-jbt Unsplash



PARTENAIRES RECHERCHÉS

Vous êtes un **conseil départemental** situé en région Auvergne-Rhône-Alpes ou en région Bourgogne-Franche-Comté.

Vous souhaitez trouver des idées et des principes pour disposer d'une hiérarchie de votre réseau afin de réduire l'accidentalité.



© Fotolia

LA CONTRIBUTION DU CEREMA

Le Cerema Centre-Est assurera les missions suivantes :

- Le pilotage du partenariat global, notamment la préparation et l'animation de chaque atelier collaboratif de travail et de co-construction ;
- L'apport d'expertise suite aux travaux menés avec les services de l'Etat sur les routes nationales ;
- La réalisation d'avis sur production à chaque collectivité partenaire pour chacune des étapes de production ;
- L'accompagnement individualisé des collectivités pour monter en compétence et échanger sur leurs questionnements spécifiques ;
- La mobilisation d'une équipe multidisciplinaire ;
- La réalisation d'une note de méthodologie, synthèse des résultats des différentes expérimentations ;
- L'organisation d'un séminaire de restitution des enseignements issus de cette coopération avec les collectivités partenaires.

LA CONTRIBUTION ATTENDUE DE LA COLLECTIVITÉ PARTENAIRE

Pour cette étude, les collectivités partenaires s'engagent à participer à un travail collectif qui permettra de définir :

- La définition d'un sectionnement de réseau ;
- La définition de l'état des lieux de l'accidentalité via l'outil TRAxy ;
- La hiérarchisation d'un réseau et le choix des itinéraires prioritaires ;
- La participation aux trois ateliers de travail et au séminaire de restitution ;
- Une contribution financière au bénéfice du Cerema correspondant aux frais engagés par le Cerema au-delà de sa contribution financière au projet (soulte).

CALENDRIER

SEPTEMBRE 2022

Diffusion de l'appel à partenaires

SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DECEMBRE

2022

JANVIER 2023

Démarrage de la démarche

JANVIER FÉVRIER MARS AVRIL MAI JUIN

2023

Candidature possible jusqu'au 1er novembre 2022





MODALITÉS FINANCIÈRES

Le programme fera l'objet d'un cofinancement entre le Cerema et les collectivités partenaires dans le cadre d'un partenariat Public / Public valorisé à 50 / 50.

Chaque collectivité partenaire sera amenée à contribuer au partenariat à hauteur de 5 000 à 7 500 euros HT selon le niveau de complexité de l'étude et le niveau de mobilisation de ses équipes.

LA CANDIDATURE À L'APPEL A PARTENAIRES

Afin de bien identifier le niveau de réflexion, la collectivité rédigera une déclaration d'intention présentant le réseau à étudier, ses caractéristiques générales, l'accidentologie globale et les enjeux portés par la collectivité. Cette déclaration précisera la disponibilité envisagée de ses équipes pour participer à la réflexion collective.



CONTACTS CEREMA

Pour davantage d'information et pour candidater, vous pouvez nous contacter :

ap-securisationrd.esd.dmob.dterce.cerema@cerema.fr

www.cerema.fr



@CeremaCom



@Cerema



Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 400 agents. Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.

Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & Ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.